

BURKINA FASO

==-----==

UNITE-PROGRES-JUSTICE

==-----==

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION**

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°036-2023/ALT

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET N°2022063/PR BF 2022 37 00, SIGNÉ LE 25
NOVEMBRE 2022 A LOME ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION ET
D'EQUIPEMENT DE L'UNIVERSITE VIRTUELLE DU BURKINA
FASO**

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 septembre 2023

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est autorisé la ratification de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00, signé le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 septembre 2023

